

donné son précieux cabinet d'antiques au Musée de Paris, en a distrait pour la ville de Lyon 42 fragments d'un meuble de bronze qu'il croit originaire de Lyon même. Le bronze est sculpté avec incrustations d'argent. Ces fragments seront déposés dans une des vitrines du Musée. M. de Luynes a communiqué les renseignements nécessaires pour acquérir les pièces manquantes. M. Martin-Daussigny a déjà pu s'en procurer une partie et espère arriver à se procurer les autres. Jusqu'ici le meuble est tellement incomplet qu'on ne peut dire si c'est un siège ou une table. Mais on peut affirmer que c'est une pièce vraiment curieuse et que si l'on parvient à la compléter, elle sera peut-être unique dans son genre.

M. le conservateur des Musées fait part au comité des espérances que la visite de M. le duc de Luynes lui a fait concevoir au sujet de fouilles qui auront lieu dans la Saône, à Lyon.

M. de Soultrait exprime le désir que le Comité prenne des mesures pour obtenir des communications et des envois de la part des départements qui nous entourent. On marquerait dans les procès-verbaux quels ont été ces envois ; on ferait des rapports pour ceux qui le mériteraient. Le Comité nommerait un correspondant dans chaque canton et se conformerait à des règles pareilles à celles que suivait le Comité des travaux historiques de Paris, en 1848, lors de la première organisation. La proposition est prise en considération et M. de Soultrait chargé de présenter à l'une des prochaines séances une instruction rédigée.

M. l'abbé Roux demande à M. Martin-Daussigny s'il a entendu parler de deux inscriptions découvertes à Saint-Irénée avec un bas-relief brisé ?

M. Martin-Daussigny expose au Comité que la plus importante de ces inscriptions est gravée sur un cippe haut de 1 mètre 57 centimètres et large de 62 centimètres ; il en donne lec-